

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

PRESENTS : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames DUMETIER, MAITREJEAN, GLISZCZYNSKI et MISCHLER
Messieurs CUINET, DUBOZ, LUX, MICHEL, GUTRIN, MORINIERE, NOEL, REYMOND, et VUILLET

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. PIERRECY pouvoir à M. MORINIERE,

Date de la convocation :

Madame Jeanne MAITREJEAN est nommée Secrétaire de séance.

Intervention des gens du voyage en début de conseil. Ils se sont installés sur l'air de la DDE le long de la Nationale 5, ils nous ont précisé qu'ils resteraient entre 10 et 15 jours et qu'ils respecteraient le lieu où ils se sont installés. Un des représentants nous a donné ses coordonnées. Un rendez-vous a été pris le lendemain avec Monsieur REYMOND pour les divers branchements (eau, électricité).

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2016

Le compte-rendu de la réunion du 26 mai est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1 - Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura et la Communauté de communes du plateau de Nozeroy

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) approuvé par délibération du conseil municipal le 26 novembre 2016, prévoit par arrêté du 29 mars 2016 la fusion des communautés de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura et du Plateau de Nozeroy.

L'arrêté Préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté de commune issue de la fusion.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de cette fusion.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI.

2- Aides exceptionnelle à l'association de parents d'élèves

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal, pour rajouter une 2^{ème} délibération concernant une demande de subvention des parents d'élèves. Le Conseil est d'accord pour rajouter cette délibération.
Comme demandé lors du dernier conseil, Mme MAITREJEAN a informé le Conseil du résultat de l'association de l'année précédente et de toutes les participations aux sorties scolaires. Mme MAITREJEAN a proposé que la commune règle l'intégralité de la facture du DJ pour le 14 juillet, à titre exceptionnel. Le coût est estimé à 350 euros environ. L'ensemble du Conseil municipal a voté pour à l'exception de Messieurs MORINIERE, PIERRECY et Mme DUMETIER qui ont voté contre et deux abstentions de Mme Françoise GLISZCZYNSKI et M. Thierry NOEL.

Dossiers en cours

Lotissement « Sous le Crêt » : vente d'une parcelle de terrain

Réservation d'une parcelle sur le lotissement « Sous le Crêt », parcelle n° 14 d'une superficie de 1 264 m² cadastré section AA n° 280 d'un montant de 49 296 €

V - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes qui porte le projet de construction de l'école a déposé le permis de construire et obtenu l'aide de l'Etat (DETR). La réalisation est lancée et les travaux devraient pouvoir débuter sur le premier semestre 2017.

Monsieur MORINIERE informe le Conseil qu'il a rencontré avec M. PIERRECY des membres de l'ONF pour étudier la création d'un chemin forestier avec sortie sur la Nationale 5. Une proposition est à l'étude par l'ONF.

CIZE, le 08/07/2016

Le Maire,
Philippe WERMEILLE